

L'histoire des élections professionnelles est rattachée à l'histoire des élections politiques, de part et d'autre. Les élections professionnelles ont été introduites dans les élections à la Sécurité sociale en 1946 (mais celles-ci n'existent plus aujourd'hui), et pour la désignation des conseillers de prud'hommes en 1970. Enfin, le vote des étrangers a été introduit pour les élections à la Sécurité sociale en 1972. Ainsi, les élections professionnelles ont largement précédé les élections politiques dans le processus d'évolution vers la démocratie de type égalitaire, tel que Stein Rokkan a pu le décrire. Mais leur contribution à celui-ci est souvent ignorée. Aujourd'hui encore, elles font figure de précurseur.

Les élections professionnelles ont également à leur origine de l'introduction en France de techniques pour garantir le secret du suffrage, qui vont continuer à l'exercice de celui-ci son caractère contemporain : isoler, vote sous enveloppe de type standard, cartes électroluminescentes, etc. Ces élections intermédiaires d'entreprises, administrateurs de la Sécurité sociale ou de la mutualité sociale, commissions administratives paritaires de la fonction publique, représentatives paritaires aux conseils d'administration des entreprises nationales, etc. Ces élections interviennent donc, chaque année, des millions d'électeurs, en fonction de leur secteur d'activité et de leur appartenance catégorielle. Elles constituent également le meilleur indicateur pour mesurer avec précision la représentativité des organisations professionnelles ou syndicales puisqu'elles, depuis le XIX^e s., ces dernières se sont affirmées comme les compétiteurs principaux de ces consultations, ce qui a d'ailleurs contribué à leur intégration dans le jeu social et institutionnel. Ce faisant, les élections sociales éclairent notre système de relations professionnelles, tant sa construction que sa pratique, ainsi que, plus largement, l'insertion des groupes d'intérêts dans nos modes de régulation socio-politique. Concernant plus strictement l'analyse électorale, elles apportent une dimension souvent négligée à l'histoire, aux technologies et au sens du vote, mais aussi un regard différent sur l'absention sans oublier, bien sûr, une série de repères sur la crise de la représentation et, particulièrement, sur le déclin du syndicalisme.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

→ Autriche : Balladur ; Barre ; Brésil : Campagne électorale (Sociologie de la) ; Chaban-Delmas ; Chirac ; Clinton ; Duclos ; Elections législatives depuis 1958 ; Etats-Unis d'Amérique ; Finlande ; Gaullie (de) ; Giscard d'Estaing ; Hue ; Irlande ; Islande ; Jospin ; La République ; Mexique ; Mitterrand ; Pologne ; Pompidou ; Président de la République ; Proclamation des résultats ; Reagan ; Russie.

Pascal PERRINEAU

► GOGUEL F., *Chroniques électorales, La Cinquième République après de Gaullie* (t. 3), Paris, Presses de la ENSP, 1983. — Presses de la ENSP, 1986. — PENNIMAN H. éd., *France at the Polls, The Presidential Election of 1974*, Washington, American Enterprise Institute, 1975 ; *France at the Polls, 1981 and 1986*, American Enterprise Institute/Duke Univ. Press, 1988. — PERRINEAU P. & YSMAL C. dir., *Le Vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Département d'Etudes politiques du Figaro/Presses de la ENSP, 1995. — WAHL N. & QUERMONNE J.-J., dir., *La France présidentielle. L'influence du suffrage universel sur la vie politique*, Paris, Presses de la ENSP, 1995. — Coll. : Centre d'étude de la vie politique française, *L'Élection présidentielle de décembre 1965*, Paris, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, 1970. — « Elire un président », *Pouvoirs*, n° 14, 1980.

L'importance et les facteurs de l'abstention

Les consultations professionnelles sont fortement absentes : 57 % des électeurs n'ont pas pris part au vote lors de la désignation des chambres d'agriculture en 1995, 66 % lors des élections prud'homales de 1997, 76 % lors des élections des chambres de métiers (1995), 78 % lors des élections consulaires (1997). Cette participation, qui ne cesse de reculer, est interprétée habituellement comme un témoin de la crise du syndicalisme et des organisations professionnelles dont est issue la majorité des candidats aux scrutins professionnels.

Aux élections centrales syndicales a été divisée par deux en vingt ans. À ce scrutin, une corrélation apparaît clairement entre les implantations syndicales et la participation électorale. La désertion des urnes est particulièrement élevée dans le tertiaire marchand où le syndicalisme est largement absent (72 % d'abstentions dans la « section » prud'homale du commerce en 1997). En revanche, les électeurs de l'industrie – où, malgré les restructurations, une tradition syndicale perdure – demeurent plus participants. Malgré tout, 52 % d'entre eux se sont absentés en 1997. Cela signifie que le syndicalisme vacille même dans ses bastions. L'interprétation de ce reflux conjugué à l'institutionnalisation et la bureaucratization du syndicalisme, le rejet d'un type de représentation du syndicalisme, la mise en cause des vastes solidarités exprimées par les cadres traduits, compte tenu de l'éclatement des cadres traditionnels du travail et de la redéfinition des identités professionnelles.

Aux élections consulaires, la désaffection des organisations patronales est également forte, particulièrement dans les « catégories » du commerce et des services, et les « sous-catégories » regroupant les petites entreprises. En revanche, les électeurs de l'industrie, mieux structurés en unions patronales, sont plus engagés : les dirigeants des moyennes et des grandes entreprises voient deux à trois fois plus que les petits commerçants.

Mais les difficultés, voire le reflux, des organisations traditionnelles – qui ne relèvent pas du même diagnostic côté salarié et côté patronal –, expliquent pas tout. L'enjeu trop abstrait de certains scrutins, le caractère faiblement concurrentiel de ceux-ci, des modalités d'organisation qui induisent parfois une part des résultats, voire la fraude, découragent évidemment la participation. Cela vaut notamment pour les élections consulaires. À l'inverse, certaines particularités professionnelles sinon culturelles, favorisent le vote. Ainsi, les chefs d'exploitations se montrent-ils plus attachés que d'autres catégories d'électeurs à la désignation des chambres d'agriculture, parce que celles-ci jouent un rôle important dans la distribution des aides dans ce secteur. De même, les deux tiers des salariés concernés parti-

délégues du personnel et des comités d'entreprise (mais, dans le même temps, les candidatures, lors du premier tour de scrutin, sont réservées aux seuls organisations syndicales reconnues comme « représentatives »). Aux élections consulaires, le scrutin plurinomial majoritaire à un tour, le système de la « pesée économique », qui conduit à pondérer le suffrage en fonction des intérêts économiques représentés (les critères en sont la taille, le nombre d'entreprises et le produit de la taxe professionnelle), et la possibilité du vote plural pour les représentants des entreprises comptant plusieurs établissements assurent la domination du CNPF (aujourd'hui le MEDEF).

Bien plus explicitement que les consultations politiques, les élections professionnelles recouvrent aussi une fonction de pacification sociale, de « ritual institutionnel de l'agressivité » selon l'expression de Philippe Braud. Cela tient à leur situation au cœur de la confrontation sociale et des conflits d'intérêts. Là en core, reformulant la division entre culture et nature, on peut établir un dialogue entre l'univers construit de la politique et les relations plus « barbares » qui opposent les acteurs sociaux. Les élections professionnelles, institutionnalisant la « rencontre » et le dialogue entre ceux-ci, ont pour vocation explicite de réduire les antagonismes et d'introduire une représentation équilibrée du pluralisme. Ainsi, la « partie » entre ouvriers et patrons s'impose, dans la seconde moitié du XIX^e s., pour la désignation des conseillers de prud'hommes lesquels, à travers leur rôle judiciaire, se voient confier pour mission symbolique de pacifier la lutte des classes. De même, l'invention de délégues ouvriers élus par leurs camarades, au début du XX^e s., a pour projet de fonder le dialogue collectif dans l'entreprise et, selon le mot d'Albert Thoinot, de féconder une « usine nouvelle ». Dans une autre registre, les rivalités concurrentes entre les « petits » patrons et les « gros » sont à l'origine d'une ingénierie du vote – qui demeure sans parité – pour leur représentation respective au sein des chambres de commerce. Cette contextualisation socio-économique des enjeux électoraux et institutionnels explique également l'influence de modèles étrangers : *shop stewards* anglais pour les délégues du personnel, *Betriebsrat* (conseil d'entreprise) et mode d'organisation professionnelle allemands pour les comités d'entreprise et pour les chambres de métiers. Mais le principe de la démocratie élective, de type individualiste, a été également opposé à une représentation directe des syndicats et des groupes d'intérêts, considérés comme menaçants par les libéraux, même si un auteur, Emile Durkheim, a cherché à réconcilier la République et le corporatisme. Cela explique, par exemple, que la CGT se soit longtemps opposée à l'élection de délégués d'atelier. Paradoxalement, les syndicats, qui ont vu leurs bases sociologiques se rétracter, affichent aujourd'hui une représentation institutionnelle d'origine essentiellement électorale.

mettent d'apprécier l'audience des syndicats de salariés (tandis que les chiffres relatifs à leurs adhérents sont plus discutables) : les élections prud'homales (qui concernent tous les salariés hors fonction publique), les élections aux comités d'entreprise (qui, sauf exceptions, intéressent les entreprises du privé de plus de 50 salariés), les élections aux commissions paritaires dans l'Administration.

La CGT est le syndicat dont l'audience connaît le déclin le plus rapide et à l'affaiblissement le plus important de la CGT dans les entreprises. Elle s'explique également par la difficulté à créer des équipes dans les établissements nouveaux. La CGT conserve toutefois de solides positions dans quelques secteurs : l'industrie (particulièrement les mines, la chimie, l'imprimerie, le main-d'œuvre administratifs qui emploient une main-d'œuvre importante (PT, Equipement). De même, aux élections se présentent, plus de la moitié des électeurs des collèges ouvriers continuent de voter en leur faveur.

La CGT se positionne à deuxième rang. Son audience est relativement stable en longue période. Elle polarise une voix sur cinq et a pratiquement réussi à compenser les pertes enregistrées dans les années 1980. Elle se place en concurrence directe de la CGT aux élections des comités d'entreprise (où elle maintient mieux ses implantations, voire les développe).

Elle se classe en première position dans les collèges regroupant les agents de maîtrise, les techniciens, les ingénieurs et les cadres. Elle domine dans les secteurs du pétrole et du gaz, des banques, des assurances, des services non marchands, dans la santé... Lors des élections prud'homales de 1997, elle a largement distancé la CFE-CGC dans l'encadrement.

Le syndicat FO, qui talonne la CGT aux élections prud'homales, enregistre tout de même de meilleurs résultats dans la fonction publique que dans les entreprises privées. Avec des résultats oscillant entre 12 et 15 % des suffrages, elle se classe généralement au troisième rang des confédérations. Cependant, après une progression lente jusqu'en 1985, son audience évolue à la baisse et tend à se « prolétarianiser ». L'érosion de ses implantations est comparable à celle de la CGT.

Les résultats de la CRTC et de la CFE-CGC demeurent plus marginaux. Pour des raisons historiquement liées à la centrale chrétienne sont principalement localisés en Alsace-Lorraine et dans le Nord et se concentrent dans quelques secteurs : les mines, la banque, l'enseignement privé, les services non marchands. La centrale des cadres réalise ses meilleurs résultats dans les grandes entreprises de l'in-

L'audience électorale des organisations syndicales et professionnelles

Trois types de consultations, dont les résultats

diffèrent : c'est tout de même moins que dans les années 1970. Pour ce type de scrutin, comme pour ceux internes à la fonction publique, on observe que les « cols blancs » et les catégories supérieures (employés, cadres, ingénieurs) sont devenus plus abstentionnistes que les « cols bleus ». Ainsi, l'attachement aux élections professionnelles est d'autant plus fort que la position sociale est faible et la relation entre le vote et l'intégration peut même apparaître inversée à ce qui enseigne le sens commun sociologique. Il est vrai que les cadres n'éprouvent pas le même besoin en termes de représentation collective que les ouvriers. Parfois, ils sont même hostiles à celle-ci et se comportent en *free riders*. Le sentiment d'appartenance à une « communauté productive », selon une expression de Renaud Sainsaulieu, est probablement déterminante pour le vote. Comme l'a montré une étude du ministère du Travail pour les élections prud'homales de 1992, cela explique *a contrario* l'abstention plus forte des étrangers, des femmes dans l'industrie, des hommes dans le milieu employé, des jeunes, le plus souvent titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée. Enfin, le type de configuration politique, dans lequel s'inscrit certains scrutins professionnels, influence sur la participation. Lorsque ceux-ci s'apparentent en effet à des élections « intermédiaires », dont les résultats sanctionnent la coalition au pouvoir, l'abstention régresse. Ainsi, en 1979, les élections prud'homales ont mobilisé 63 % des salariés. Elles ont été particulièrement favorables aux syndicats proches de la gauche et peuvent s'interpréter comme une sorte de revanche par rapport aux élections législatives de 1978... en attendant l'alternance de 1981. De même, en 1982, les élections professionnelles ont été deux fois plus participatoinnistes que d'habitude. C'était l'occasion pour le monde de l'entreprise de se mobiliser contre la gauche au pouvoir. Les élections à la Sécurité sociale de 1983 ont été également marquées par une forte « politisation ». Cette consultation « cyclothymique », surtout primée en 1967, rétablie en 1982, pour rendre aux assurés sociaux la gestion de leurs intérêts, se transformera en un cadeau empoisonné pour les syndicats sociaux aux élections de leurs intérêts, se transformant en un monopole contesté de candidats. L'expérience n'a pas été rééditée. Ainsi, la « politisation » des élections sociales, « dopant » parfois la participation, conduit aussi à oublier leur finalité : établir un équilibre entre les partenaires sociaux ou des intérêts économiques divergens, animer une dynamique positive entre eux-ci. En cela, elle n'est pas sans risques. L'insubordination et la professionnalisierung des mandats en constituent un autre visage qui est facteur d'abstention.

ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales dans les pays de l'Union européenne

Dans les pays de l'Union européenne, les élections régionales sont des élections récentes (à l'exception de l'Allemagne et de l'Autriche). La vague de décentralisation qui saisit les Etats européens à partir des années 1970 les conduit à s'engager dans la création de territoires intermédiaires entre niveaux central et local : les régions. Certaines sont dotées d'institutions exerçant des compétences propres. Leur légitimité démocratique repose sur l'élection d'assemblées élues au suffrage universel direct. Cette régionalisation politique (par opposition à une régionalisation administrative où les entités régionales ne sont que de simples circonscriptions d'ac-tion des politiques nationales et communautaires, sans légitimité démocratique) concerne aujourd'hui 101 régions d'Europe. Sur les quinze Etats de l'Union, six sont entièrement composés d'entités ou se déroulent des élections régionales au suffrage universel direct : trois Etats fédéraux (Autriche, Allemagne, Belgique) ; trois Etats unitaires (Italie, France, Espagne). Dans six autres pays, le processus de régionalisation politique n'est que partiellement mis en œuvre dans un petit nombre de territoires périphériques : le Royaume-Uni, où il concerne aujourd'hui l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord (et devrait se poursuivre dans les années à venir selon l'engagement du gouvernement de Tony Blair) ; le Danemark, la Finlande, la Grèce, le Portugal, où il ne concerne que des territoires insulaires ; les Pays-Bas, où un début d'extension par la création d'une région capitale a été abandonné au début des années 1990 à l'issue du résultat négatif d'un référendum auprès des populations concernées. Seuls trois Etats, la Suède, l'Irlande et le Luxembourg ne connaissent pas d'élections régionales.

Une dominante de scrutins proportionnels

Les élections régionales se déroulent selon des modalités très variables selon les pays et parfois même entre régions d'un même pays. Mais on note une tendance générale à l'adoption de modes de scrutins qui privilégient la représentation de la diversité du territoire régional et des minorités politiques. Pour ce faire, la circonscription de vote est toujours de niveau infra-régional (seule la France s'apprête à rompre avec ce choix commun en 2004 en utilisant une circonscription régionale) et l'utilisation d'une règle de répartition des sièges des assemblées à la proportionnelle est largement dominante : soit sur des listes bloquées (Espagne, Länder allemands, France jusqu'en 1998), soit sur des listes pré-ordonnées avec possibilité de vote préférentiel (Belgique, Autriche, Italie). Le Royaume-Uni a choisi pour les premières élections des Parlements gallois et écossais de 1999 d'introduire une part de représentation propor-

tandis que la CPT et les organisations autonomes renforcent leurs positions dans l'encadrement. Enfin, le développement de l'audience des « non-syndiqués » aux élections des comités d'entreprise témoigne des difficultés d'implantation du syndicalisme dans les unités nouvelles. Cette audience, généralement exclusive de toute présence syndicale, rassemble deux tiers des voix dans les entreprises de moins de 100 salariés.

Les élections des chambres de commerce et d'industrie éclairent sur la représentation des organisations patronales, même si celles-ci, combinant des formes volontairement diverses, se laissent plus difficilement appréhender par le seul biais électoral. Le CNPF, puis MEDEF (ou ses « filiales » territoriales : les unions patronales interprofessionnelles) dominent largement cette consultation. Ils ont obtenu 96 % des sièges en 1997. Il est vrai que le scrutin est souvent non-concurrentiel (dans 40 % des cas en 1997). La distribution des voix en fonction des configurations électtorales ou de la structure de l'offre par collège tend à relativiser toutefois cette « hégémonie », notamment dans le commerce et dans les catégories groupant les plus petits établissements, comme l'industrie (avec ses propres listes, le CNPF réalise 16 % des voix en moyenne, le CIP-UNATI 26 % et la CGPME 37 %). Si l'on évoque le Front national, qui a engrangé en moyenne 19,5 % des suffrages là où elle présentait des candidats. Les élections aux chambres d'agriculture consistent également un test pour mesurer la représentation des organisations agricoles. Lors du scrutin de 1995, la FNSEA a reculé, tout en conservant le soutien de six agriculteurs sur dix. Des organisations plus protestataires et favorables à un autre « modèle » agricole progressent : la Coordination paysanne (20 % des voix), la Coordination rurale (12 %), le MODEF (4,7 %), lequel est influent dans les régions viticoles.

► Adam G., *Le Pouvoir syndical*, Paris, Dunod, 1983. — ANDOLEFFO D., *L'Unité des élections professionnelles*, Paris, Editions ouvrières, 1992. — ANDOLEFFO D. & LABBE D., *La CGT. Organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997. — BUNEL J., « Représentation patronale et représentativité des organisations patronales », *Travail et Emploi*, 1997, n° 70, p. 3-20. — COMMALLE J. & PERROT M., « Les élections professionnelles », *Le Mouvement social*, 1966, n° 55, p. 93-106. — LABBE D., *Les Elections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, Grenoble, CERAT, 1994. — PUAX P., *Les Chambres de commerce et d'industrie*, Paris, PUF, 1998. — ROSANVALLON P., *La Question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

Dominique ANDOLEFFO

→ Abstention ; Acte électoral ; Partitisme ; Universitaires (Elections).